



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202604D054

Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg  
en Bresse

**VILLARS LES  
DOMBES**

Date de la séance :  
**28 avril 2026**

Nombre de  
conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Absents : 0

Votants : 29

Date de la  
convocation :  
**22 Avril 2026**

Domaine  
Administration  
générale  
Pour : 29  
Contre :  
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-huit Avril, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame Agnès DUPERRIER a été élue secrétaire de séance.

**PRÉSENTS** : I. DUBOIS –V.PEYROL - J. LEDUC – C. DULONG — L. MEURGUES-I.VAURES - F. JANET - A. DUPERRIER - J. SCANDOLA –  
—S. GUEDON - G. POCHON - TNP RUCÉL - C. SEMINARA – K. DOS PRAZERES – S. VILLEMONT – J. BERTHET – P. SALOMON – N.  
CHATAIN – D. OZANT – N. SANCAR – B. GLAIZAL - F. CANARD - P.NOBLET--R.MAGNY - S.BAUDIN – D. MILLOT – Jan BULTEZ-  
GOBERT

**ABSENTS** :

I. VAURES a donné pouvoir à I. DUBOIS  
P-Y GARREAU a donné pouvoir à J. LEDUC  
G. GABON a donné pouvoir à V. PEYROL

---

## SPL DOMBES TOURISME- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE SPECIALE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1, L 1524-1 et suivants, et L.2121-29

Il est rappelé que la Communauté de Communes de la Dombes assure son développement touristique au travers de la SPL Dombes Tourisme. Les missions d'accueil, d'information, de promotion, d'animation et de commercialisation sont portées par l'office de tourisme ainsi que l'accompagnement des prestataires touristiques dans leur développement. Par ailleurs, Dombes Tourisme assure la gestion de la taxe de séjour et la conception - promotion de ses circuits pédestres.

Par délibération en date du 11 Mai 2021, la Commune de Villars les Dombes a acquis une action au capital social de la SPL Dombes Tourisme et dispose ainsi d'un représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires, M. Gaëtan POCHON désigné par délibération en date du 31 Mars 2026, et doit également désigner son représentant à l'Assemblée spéciale de la Société Dombes Tourisme, porteur d'une voix pour la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Désigne **Mme Agnès DUPERRIER**, comme son représentant à l'Assemblée Spéciale de la société DOMBES TOURISME, porteur d'une voix pour la Commune de VILLARS LES DOMBES, compte tenu des actionnaires actuels.

*Pour extrait conforme.*

Fait à Villars-les-Dombes, le 30 Avril 2026  
Le Maire,

Isabelle DUBOIS

